



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE NORD PAS-DE-CALAIS

Animation Pédagogique Régionale 2016-2017

SOCLE COMMUN

Dates:

Mardi 7 mars 2017

Ou

Jeudi 30 mars 2017

9h00 – 12h00

Et 13h00 - 16h00

Lieu :

IFP LILLE – 7 mars 2017

IFP ARRAS – 30 mars
2017

Contacts :

IFP

Marie-Agnès

LE CORVIC

Responsable

pédagogique

06 50 53 63 93

malecorvic@ifp-npdc.fr

Sabrina TEIXEIRA

Assistante

03 20 21 97 82

steixeira@ifp-npdc.fr

Public :

Tout public



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Le nouveau socle commun, de connaissances, de compétences et de culture (Applicable à la rentrée de 2016)

Intervenants : Chantal PAU et Bertrand RENAULT

Objectifs :

- Appréhender la logique interdisciplinaire du socle
- Entrer dans la logique curriculaire et la progressivité des apprentissages
- Renforcer le travail d'équipe dans les pratiques pédagogiques

Argumentaire :

Le BO n°17 du 23 avril 2015 pose un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de cultures appliqué depuis cette rentrée 2016. Il s'inscrit dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013, loi de refondation de l'Ecole. Conçu pour renforcer le dialogue entre les différents savoirs, comment, à partir des différentes disciplines, se relier aux attendus de transversalité du socle ?

L'animation pédagogique se déroulera de la façon suivante :

- Les enjeux du nouveau socle : comment se tisse la complémentarité entre les disciplines, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), l'accompagnement personnalisé (AP) et les parcours
- Les attendus de fin de cycle, leur déclinaison autour des huit composantes du socle
- Les conséquences sur les modes d'évaluation
- Quels changements dans nos pratiques professionnelles ?

Démarches administratives :

➔ **Contact :** Sabrina TEIXEIRA : 03 20 21 97 82 / steixeira@ifp-npdc.fr

Formation financée par la DREC (Pas de prise en charge par FORMIRIS)

Pour vous inscrire, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint par mail

Date limite d'inscription, 8 jours avant le démarrage de l'animation pédagogique

Attention : l'assurance en responsabilité est celle de l'établissement.